

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE
DES
JEUNES ADULTES LIBÉRÉS
(de 16 à 21 ans)

du Département de la Seine

Reconnue d'Utilité Publique

(Décret du 21 Août 1906)



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de 1909

14^{me} Année

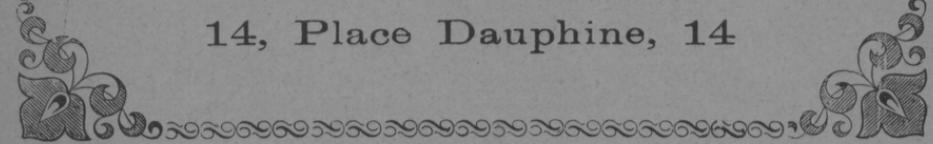


DISCOURS ET RAPPORTS



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

14, Place Dauphine, 14



18489
F9c112

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

JEUNES ADULTES LIBÉRÉS

(de 16 à 21 ans)

du Département de la Seine

Reconnue d'Utilité Publique

(Décret du 21 Août 1906)



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de 1909

14^{me} Année

DISCOURS ET RAPPORTS

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

14, Place Dauphine, 14



SOCIÉTÉ DE PATRONAGE
DES

JEUNES ADULTES

détenus dans les prisons du département de la Seine

Reconnue d'utilité publique par Décret du 21 Août 1906

Président d'honneur : M. le MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

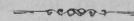
Président honoraire : M. Ch. PETIT, Président honoraire
à la Cour de Cassation.

Conseil d'Administration :

<i>Président</i> :	M. E. PASSEZ, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.
<i>Vice-Président</i> :	M. Henry JOLY, Membre de l'Institut.
<i>Secrétaire Général</i> :	M. Paul BAILLIÈRE, Docteur en Droit.
<i>Secrétaires</i> :	M. René DUPUIS. M. Pierre MERCIER, Avocat à la Cour d'Appel.
<i>Trésorier Honoraire</i> :	M. Adolphe DÉMY, Consul.
<i>Trésorier</i> :	M. DABANCOUR.
<i>Membres du Conseil</i> :	M. CELIER, Avocat. M. JOUARRE, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation. M. BOUCHER, Juge d'Instruction au Tribunal de M. Lucien LECOMTE, Avocat à la Cour d'Appel, la Seine. M. Hubert MARIE, Architecte. M. Paul NOURRISSON, Avocat à la Cour d'Appel. M. HAREL, premier Président honoraire à la Cour d'Appel de Paris. M. Albert RIVIÈRE, Ancien Magistrat, Secrétaire général honoraire de la Société des Prisons M. le Vicomte de POMEREU.



ORIGINE ET BUT DE LA SOCIÉTÉ



La Société de Patronage des jeunes adultes libérés de 16 à 21 ans, du département de la Seine, a été fondée en 1895 sur l'initiative de l'aumônier de la Petite Roquette, M. l'abbé Milliard, et reconnue d'utilité publique par décret du 21 août 1906.

Elle est administrée par un Conseil d'administration composé d'un président et d'un vice-président, d'un secrétaire général, de deux secrétaires-adjoints, d'un trésorier et de neuf membres du Conseil.

Le premier président élu a été M. le Conseiller à la Cour de Cassation, Charles Petit, demeuré président honoraire.

La Société a pour but de visiter en prison, avec l'autorisation de l'administration pénitentiaire, les jeunes détenus de 16 à 21 ans, au cours de leur peine, et quand ils sortent sans ressources et ont été jugés dignes d'intérêt, elle leur offre un asile et du travail dans un atelier qu'elle entretient, 22, rue Petion.

La Société recueille aussi les jeunes gens qui ont été internés par voie de Correction Paternelle et que leur famille ne peut pas reprendre immédiatement.

Les jeunes gens sont occupés dans l'atelier, toute la journée, à faire le travail à façon dont le Patronage s'est procuré l'entreprise. Ils reçoivent une allocation quotidienne minimum de 1 fr. 50 pour la nourriture et le logement qui leur sont assurés dans les établissements du quartier ; de

sorte que l'inexpérience des premiers jours ne les prive pas de ressources indispensables. Mais, comme ils ont droit à la totalité de leur gain, il en résulte que leurs salaires dépassent au bout de quelque temps ce minimum et qu'ils peuvent, par leur bonne conduite et leur économie, se constituer une petite réserve pour l'avenir. La différence entre leur allocation des premiers jours et les salaires qu'ils ont réellement gagnés demeure à la charge de la Société. Deux contremaîtres sont chargés de surveiller l'atelier, d'aller chercher de l'ouvrage, de recevoir le travail et de tenir les comptes quotidiens.

Après une certaine période d'épreuve, qui peut durer plusieurs mois, et lorsque les patronnés ont donné des marques suffisantes de leur esprit d'ordre et de leur assiduité au travail, le Patronage s'occupe lui-même de les recommander et de leur trouver une situation. En tous cas, ils reçoivent un certificat qui leur permet de se placer assez facilement dans l'industrie.

Le nombre des individus reçus au Patronage depuis l'origine (juin 1895), jusqu'au 1^{er} janvier 1909, s'élève à 1.977 sur lesquels 958 ont été placés et rendus à la vie honnête.

Le mouvement annuel des fonds s'est élevé en 1906 à 22.481 fr. 15.



EXTRAIT DES STATUTS

Article 2. — L'association se compose de membres titulaires, de membres souscripteurs et de membres bienfaiteurs.

Pour être membre titulaire, il faut :

1° Etre présenté par deux membres de l'association et agréé par le Conseil d'administration ;

2° Payer une cotisation annuelle dont le minimum est de 20 francs. La cotisation peut être rachetée en versant une somme fixe de 200 francs.

Pour être membre souscripteur, il faut verser une cotisation annuelle de 10 francs ou une somme fixe de 100 francs.

Pour être membre bienfaiteur, il faut verser une somme minimum de 100 francs.

FORMULE DE LIBÉRALITÉ TESTAMENTAIRE

Je lègue à la Société de Patronage des Jeunes Adultes libérés, dont le siège est à Paris, 14, place Dauphine, et qui est reconnue d'utilité publique, une somme de.....
franche et nette de tous droits,

Date.....

Signature :



Assemblée générale de 1909



La Société de Patronage des Jeunes Adultes libérés a tenu son Assemblée générale le 2 mars 1909, à 4 heures, au siège social, 14, place Dauphine.

Elle était présidée par M. Ernest Passez, président de la Société, assisté de M. de Moüy, représentant M. le Directeur de l'Administration pénitentiaire, et de M. Henri Joly, membre de l'Institut.

On remarquait dans l'assistance M. Harel, premier président honoraire de la Cour d'appel de Paris; M. Félix Voisin, membre de l'Institut, conseiller honoraire à la Cour de cassation; M. le Dr Bondon, directeur de la Petite Roquette; M. Emile Baillièrre, membre du Conseil d'escompte de la Banque de France; M. Jouane, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation; M. Lebas, M. Lucien Lecomte, avocat à la Cour d'appel; M. Hubert Marie, architecte, etc...

S'étaient excusés par lettre: M. l'abbé Thomas, vicaire général de l'Archevêché de Paris, M. Duflos, conseiller maître à la Cour des comptes; MM. Nourrisson, René Dupuis, Pierre Mercier, M. l'abbé Milliard, aumônier de la Petite Roquette.

M. Ernest Passez, président de la Société de Patronage, déclare la séance ouverte et prononce une courte allocution. Il rappelle que l'activité de la Société ne s'est pas ralentie et s'est même étendue pendant l'année 1908. La matière ne manque pas, car les progrès de la criminalité juvénile sont constants et éclatent à tous les yeux. Il résulte d'une statistique dressée par la Préfecture de police pour 1907, que

pendant cette année le nombre des mineurs arrêtés pour crimes ou délits a présenté une augmentation de 31 % sur le nombre des arrestations de mineurs en 1906. Le champ ouvert à l'activité du Patronage est donc très vaste. Malheureusement, il faut bien constater que ceux qui consent à en profiter est assez restreint. La raison en est que beaucoup de jeunes gens, qui viennent au Patronage, n'y restent pas parce qu'on veut les faire travailler et qu'ils ont l'aversion du travail. Nous cherchons à patronner des jeunes gens admis au bénéfice de la libération conditionnelle, sur lesquels nous avons une action plus efficace que sur les libérés définitifs ; et, grâce au concours que l'Administration pénitentiaire veut bien donner au Patronage, plusieurs jeunes gens libérés conditionnellement lui ont été remis en 1908. Il y en a de toutes les conditions sociales, même des garçons de bonne famille, qui ont été entraînés à commettre des délits par de mauvaises fréquentations, comme ce jeune homme qui vient de nous être confié et qui a été condamné pour vol, alors qu'il exerçait le métier d'interprète, parlant deux langues étrangères. Il a accepté d'entrer dans notre atelier d'ébarbage de bronze, et il a compris qu'en se livrant à ce travail, auquel son éducation première ne l'a pas préparé, il acquiert le droit à la liberté et à la rentrée dans la vie honnête en achevant d'expier son méfait.

Nos dévoués visiteurs, qui vont voir les jeunes gens détenus à la prison de Fresnes, doivent faire une sélection rigoureuse parmi ceux qui leur sont présentés comme pouvant être admis au bénéfice de la libération conditionnelle, car il y en a qu'il est impossible d'admettre au Patronage. Malgré cette sélection, nous avons eu des déceptions ; mais l'expérience que nous tentons est encore trop récente pour que nous puissions nous prononcer en connaissance de cause sur ses chances de succès. Ce que nous demandons à l'Administration pénitentiaire, c'est de nous confier des jeunes gens qui ne soient pas admis au bénéfice de la libé-

ration conditionnelle à une date trop rapprochée de l'expiration de leur peine, car alors, l'action du Patronage manque de la durée qui lui est nécessaire pour avoir quelque efficacité. Nous ne nous dissimulons pas les difficultés trop réelles que rencontre notre œuvre de relèvement des libérés. Le Patronage, comme le disait un jour M. Félix Voisin, est très dur à exercer, mais il est nécessaire, dans l'intérêt social. On réclame avec raison une répression plus sévère de la criminalité, mais il est certain que la répression, même rigoureuse, sera impuissante, si elle est seule, à arrêter le flot montant de la criminalité juvénile. A elle doit s'unir le Patronage, qui, en luttant contre la récidive et en la diminuant, atténue ainsi la progression du nombre des criminels.

M. le Président termine en adjurant les personnes, qui sont convaincues de la nécessité et de la grandeur du Patronage des libérés, de répandre nos idées autour d'elles et d'assurer, par leurs efforts, le succès d'une œuvre telle que celle entreprise par la Société des Jeunes Adultes.

M. le Président fait ensuite connaître que MM. Thureau et Leredu, membres du Conseil d'administration de la Société, sont arrivés au terme de leur mandat et leur adresse tous ses remerciements les plus chaleureux pour le concours dévoué qu'ils ont donné à l'œuvre. Comme ils ne sont pas rééligibles immédiatement, le Conseil propose de nommer administrateurs pour les remplacer, M. Albert Rivière, secrétaire général honoraire de la Société des Prisons, et M. le vicomte de Pomereu, administrateur de l'œuvre de l'Hospitalité de nuit.

Ces nominations sont approuvées par l'Assemblée générale à l'unanimité.

M. le secrétaire général et M. le trésorier donnent lecture de leurs rapports. L'Assemblée approuve ensuite le compte du trésorier pour 1908, et ratifie le projet de budget pour 1909.

Avant que la séance ne soit levée, M. le conseiller Voisin fait remarquer toute la valeur du témoignage de satisfaction accordé par la Société de protection des Engagés volontaires aux jeunes soldats dont le Patronage lui avait remis la surveillance. Cette prime exceptionnelle n'est accordée qu'aux individus qui n'ont pas subi de punition dans tout le cours de leur service militaire, et dont la conduite a toujours été irréprochable. On peut donc certifier que ces jeunes gens sont devenus d'excellents sujets.

Il propose ensuite de rendre hommage au dévouement admirable que M. l'abbé Milliard, aumônier de la Petite Roquette, prodigue au Patronage. M. Passez propose cette résolution à l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

M. Henri Joly et M. Dabancour proposent ensuite d'adresser les remerciements de l'Assemblée aux dames qui se sont occupées de la vente de charité qui a eu lieu le 15 décembre. Cette vente est destinée à fournir des vêtements aux patronnés.

M. Baillière fait savoir que 1.100 francs ont déjà été dépensés dans ce but. L'œuvre du Vestiaire est indispensable à raison des services qu'elle rend et de l'attrait qu'elle exerce sur les patronnés. D'autre part, elle intéresse beaucoup de personnes qui saisissent moins facilement l'œuvre du relèvement moral.

M. le Président rappelle qu'en effet, les libérés, en sortant de prison, n'ont en général que des vêtements sordides, sous lesquels ils n'osent se présenter nulle part. L'œuvre du vestiaire, qui existait autrefois, a disparu. Il faut la reprendre, et la Société sera très reconnaissante aux dames qui voudront bien continuer la tradition.

M. le secrétaire général ajoute quelques mots pour montrer la nécessité d'une organisation préalable. Les ventes de charité n'auront lieu que tous les deux ans, mais il faut que les dames se soient entendues d'avance ; il faut de longs mois pour préparer et réunir les éléments qui figureront

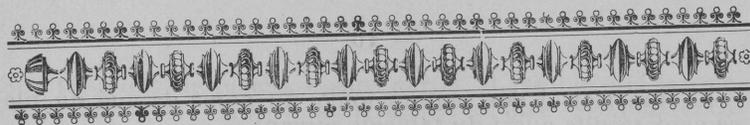
dans les comptoirs. Les objets les plus rémunérateurs sont ceux qui sont l'œuvre des dames vendeuses ; ils ont un cachet spécial qui fait leur attrait ; ce sont des souvenirs en même temps que des œuvres d'art et de goût personnel.

M. le conseiller Voisin insiste encore en terminant, sur les difficultés et souvent les déceptions imméritées du Patronage, et il ajoute des paroles de gratitude bienveillante pour les personnes qui s'y adonnent.

M. le Président remercie M. Voisin, l'autorité qui s'attache aux paroles d'un juge aussi compétent est le meilleur des encouragements.

La séance est levée à 5 heures.





RAPPORT

DE

M. Paul BAILLIÈRE

Le rapport de cette année vous confirmera à peu près les résultats et les observations de l'année précédente.

Le nombre des individus qui ont fréquenté l'atelier en 1908 est un peu en diminution sur celui de 1907 : 11 anciens et 73 nouveaux, soit 84, au lieu de 101, chiffre déjà inférieur à celui de 1906.

Cela prouve-t-il qu'il y a une sorte de discrédit jeté sur les œuvres d'assistance par le travail, auprès de ceux qui devraient le mieux les apprécier? Nous n'osons pas l'affirmer, mais il nous appartient de signaler le fait, sans croire qu'il soit un motif de découragement pour les personnes chargées de ces œuvres, ni pour la société qui en profite.

La différence que nous constatons, porte principalement sur le nombre des séjours de peu de durée, et prouve qu'il existe une relation étroite entre la bonne volonté des patronnés à venir à l'atelier et leur persévérance à y rester.

Durée de séjour :

	1908	1907	1906
De 1 à 6 jours.....	10	26	74
De 6 jours à 31.....	29	34	34
De 31 jours à 4 mois.....	38	26	33
De plus de 4 mois.....	7	15	7

Il y a toutefois lieu de faire une remarque : le nombre des journées de travail, bien que diminué (5.102 au lieu de 5.673), est proportionnellement moins réduit qu'on n'aurait pu le supposer : le produit du travail a également peu varié, le chiffre actuel, 9.954 fr. n'étant inférieur que de 318 fr. à celui de l'année précédente.

La supériorité des séjours longs au point de vue du placement résulte aussi du tableau suivant :

	de 1 à 6 jours	de 7 à 31 jours	de 31 j. à 4 mois	plus de 4 mois	
<i>Présents à l'atelier le 1^{er} Janv. 1909</i>	3	2	10	4	10
<i>Partis</i>	6	18	10	1	35
<i>Placés</i>	1	8	15	2	26
<i>Militaires</i>		1	1		2
<i>Malades</i>			1		1
<i>Rapatriés</i>			1		1
Totaux	10	29	38	7	84

Un autre tableau met en relief les rapports qui existent entre l'âge des patronnés et leur placement :

	Placés	Soldats	Partis	A l'atelier
<i>Agés de moins de 16 ans.</i>	7	3	3	1
<i>Agés de 16 ans</i>	10	1	7	2
— <i>17 ans</i>	12	6	6	
— <i>18 ans</i>	19	3	10	6
— <i>19 ans</i>	10	4	2	4
— <i>20 ans</i>	17	7	5	3
<i>Agés de plus de 20 ans</i>	9	4	2	3
	<u>84</u>	<u>28</u>	<u>2</u>	<u>35</u>
				<u>19</u>

En comparant ces chiffres à ceux de l'an dernier on voit que la diminution actuelle porte surtout sur les jeunes gens de 17 ans, dont le chiffre tombe de 23 à 12. Peut-être y aurait-il une relation à chercher entre ce fait et l'application des lois qui reculent la majorité pénale ? En tout cas, il est évident que la facilité du placement croît avec l'âge.

Origine :

Nos patronnés proviennent, comme vous le savez, des origines les plus diverses. Le tableau qui permet de reconnaître cette répartition et de la comparer aux résultats obtenus, se trouve rejeté à la fin du rapport, pour la commodité du texte. En le regardant, on pourra embrasser d'un coup d'œil les résultats obtenus. Les anciens patronnés que nous avons conservés depuis l'an dernier ont tous été placés ; cette année, les difficultés ont été plus grandes, quelle que fût l'origine, Fresnes ou la Petite Roquette.

Les individus qui ont profité d'une ordonnance de non-lieu n'ont pas également donné une satisfaction complète.

Sur 13, 5 ont été placés, 8 sont partis. Il semble que les mesures de bienveillance gagneraient à être accompagnées d'une répression immédiate et sévère en cas d'indiscipline ou d'infraction.

Je laisse à notre trésorier le soin de vous exposer le compte général et j'étudie avec vous rapidement les comptes de l'atelier.

	Gains du travail	Subsides du trésorier	Dépense totale
<i>Année 1908</i>	9.954 »	4.140 30	14.094 30
<i>Année 1907</i>	10.147 90	4.471 15	14.624 15
<i>Différence en 1908</i>	— 204 90	— 330 85	— 529 85

Le produit du travail a fléchi de 204 fr. 90 ; c'est peu et la bonne et sévère administration de M. l'abbé Milliard est toujours restée vigilante, les appels de fonds à la caisse du trésorier ont été moindres de 330 fr. 85 ; notre dépense totale est inférieure de 529 fr. 85 à celle de l'année dernière.

	Année 1907	Année 1908
<i>Salaires des patronnés</i>	10.900 85	10.487 15
<i>Salaires des contremaîtres</i>	1.980 »	1.980 »
<i>Secours pécuniaires en raison d'insuf- fisance de salaire</i>	647 50	542 20
<i>Dépenses d'atelier</i>	1.114 60	1.084 95

Bilan moral

Nous avons atteint une fixité remarquable.

Je passe au bilan moral et le résume rapidement.

Sur les 84 patronnés de cette année :

- 26 ont été placés ;
- 2 sont partis au service militaire ou se sont engagés ;
- 1 a été rapatrié ;
- 19 restaient à l'atelier le 1^{er} janvier 1909 ;
- 1 est parti malade ;
- 35 sont partis d'eux-mêmes ou ont été renvoyés.

En somme, 30 individus, 2 de plus que l'an dernier, ont été retirés de la vie irrégulière, et remis dans une vie plus saine ; 19 restent à l'atelier ; 35 nous ont échappé et ont refusé notre appui. Il faut donc ne pas se laisser aller à une vue pessimiste. Vous avez pu juger par un exposé sans réticence, des difficultés et des déceptions que nous avons encourues ; il est juste de mettre en regard les résultats heu-

reux et qui font l'éloge du directeur de notre atelier, M. l'abbé Milliard.

Je reprends maintenant l'histoire de nos jeunes protégés. Voici d'abord quelques traits de ce qu'on peut appeler leur vie civile.

Un jeune garçon était venu une première fois à l'atelier, après une condamnation ; puis il était parti, sans avoir une situation assurée ; son père nous écrivait le 28 mars dernier :

« Je vous serais reconnaissant si vous pouviez occuper mon fils à travailler dans votre atelier. Depuis qu'il est parti de chez vous il ne travaille pas ; il est inscrit dans beaucoup de maisons, mais le travail va si mal dans l'automobile, que l'on n'embauche pas. Vous nous rendriez un grand service, etc... »

Le jeune homme est venu chez nous, a travaillé convenablement, et voici une lettre qu'il écrivait au commencement de l'année, et qui prouve les excellents termes dans lesquels il vivait avec son nouveau patron.

« Monsieur l'abbé,

« Veuillez m'excuser si je n'ai pu vous porter mes souhaits de vive voix : mais j'ai été retenu par mon patron pendant les trois jours de fête pour faire quelques réparations au moteur, car je travaille depuis un moment déjà dans la machine à coudre, chez....., je suis très bien et pense y rester pour toujours. Je passe presque tous les dimanches avec lui.

Veuillez faire part de mes vœux à M. Passez, à M. le secrétaire, au contremaître ainsi qu'à mes anciens camarades ; cela me fera plaisir.

L'histoire est modeste, mais caractéristique. C'est le type d'un récit que nous aimerions à faire plus souvent.

Hélas ! nous en connaissons aussi d'autres, si différents ; des jeunes gens qui trouvent que le métier de la lime est bien fatigant, qu'il vaut mieux ouvrir des portières ou ramasser des épingles de cravate sur le cou de personnes distraites, au risque de provoquer l'intervention inopinée de la police. Le père attend son fils, il a préparé des vêtements, assuré une place d'ouvrier dans une maison amie ; rien n'y fait et le jeune homme retourne irrésistiblement attiré par le vice.

Il y a sur ce sujet, des lettres de mères navrantes. L'une

d'elles, restée veuve avec six enfants, réussit à élever cette nombreuse famille. C'est une ruche où tout le monde travaille et réussit, les uns dans le commerce, les autres dans les écoles. Seul, le petit malheureux que nous avons essayé de sauver, repousse tous nos efforts, et déjoue la tendresse de ses siens ; la paresse le conduit au vol et à la prison.

J'ai hâte de quitter ce triste sujet pour revenir à d'autres récits plus réconfortants. Je vous parlais, l'an dernier, d'un petit apprenti tambour qui manquait toujours d'attraper une consigne, mais que sa bonne étoile et la bienveillance du colonel avaient jusqu'ici préservé de ce fâcheux contre-temps. Il a encore des déceptions, mais il les supporte gaiement.

Je vous dirai que je suis toujours en bonne santé, et que je travaille toujours pour avoir des galons de caporal ; car je croyais les avoir dans un mois ; mais il y a un clairon qui a rengagé et qui a appris le tambour (c'est déplorable !) alors, je suis forcé de rester comme je suis ; mais ma conduite est toujours bonne, vous pouvez la croire.

Je vous envoie dans cette lettre ma photographie de soldat, comme tambour.

Un autre engagé, dont nous avons reçu une assez nombreuse correspondance, nous entretient de ses aventures en Algérie ; il est à Oudjda, et sur le point d'être envoyé au Maroc, mais on le trouve trop faible et le major le refuse ; il essaie d'entrer à l'école des élèves caporaux ; attrape une punition par la faute d'un camarade, et finit par « devenir fanfariste, depuis deux mois, et plus de service ; Je ne suis pas trop malheureux ; si je pouvais embrasser ma pauvre mère et vous revoir, Monsieur l'abbé, ce serait parfait.

...Priez Dieu un peu pour moi dans vos prières, afin qu'il ne m'arrive pas de malheur, car je suis entouré d'une bande de mauvais sujets qui sont jaloux de ceux qui se conduisent bien, mais j'ai confiance en Dieu, et il ne m'abandonnera pas.

Il apprécie naïvement la correspondance de M. l'abbé Milliard et les douceurs qu'elle comporte.

8 octobre.

Cette gratification que vous m'avez envoyée m'a fait un grand plaisir, car pour un soldat, 5 francs, c'est énorme, et cela lui rend de nombreux services.

1^{er} janvier.

Bonne et heureuse année, et surtout une excellente santé pour 1909 et que ce soit la bonne pour moi. Je suis depuis huit jours nommé fanfariste en pied ! C'est toujours une bonne note pour rentrer en France !

Un autre de nos jeunes gens est récemment arrivé en Algérie :

« J'ai pensé et je pense toujours à la reconnaissance que je vous dois, et si je ne vous ai pas donné plus tôt de mes nouvelles, vous comprendrez, Monsieur l'abbé, le travail que doit avoir un jeune soldat en arrivant au corps. »

Le jeune homme avait un petit pécule ; il a consenti à le laisser à M. l'abbé Milliard, qui lui en envoie de temps en temps une partie. Le père du jeune homme est entré en correspondance avec le capitaine et le résultat paraît assez heureux.

« De mon côté tout va bien... Je m'habitue assez bien au service militaire, mais je m'en confesse, j'ai beaucoup moins de goût et de courage que si j'eusse été incorporé dans un régiment régulier. Enfin, comme vous me le dites, c'est à celui qui fait les boulettes de les manger, et surtout de s'en racheter. Je m'y emploie, d'ailleurs, de toutes mes forces et je prends bonne note de vos conseils et les suivrai. »

Voici encore une lettre très simple. Le jeune homme est venu chez nous après avoir été enfermé par voie de correction paternelle ; et au sortir de l'atelier, il était reçu dans sa famille, où son amélioration morale se manifestait par un retour sincère aux sentiments religieux ; sa mère, tout émue, en adressait ses remerciements à M. l'aumônier, et nous, maintenant le récit de son premier séjour à la garnison :

31 décembre 1908.

Monsieur l'abbé,

Daignez agréer mes meilleurs vœux et souhaits de bonne et heureuse année.

Comme je vous l'ai déjà dit, je vous remercie encore une fois du bienfait dont vous m'avez rendu en me faisant en-

gagé. Je suis encore brigadier, si je ne suis pas maréchal-des-logis, il n'est pas de ma faute, mais bien celle de la maladie, car j'ai eu une bronchite juste au moment des nominations, et ma foi, je suis sorti de l'hôpital et rentré en convalescence que les nominations étaient faites et moi pas nommé.

Je vous termine ma lettre en vous renouvelant encore une fois mes vœux.

Pour terminer, je citerai le témoignage qui est rendu à nos patronnés par une autorité que nous avons depuis longtemps apprise à estimer et à respecter entre toutes, celle du président de la Société de Protection des Engagés volontaires, M. Félix Voisin.

Deux jeunes gens que nous avons confiés à sa sollicitude le 8 février 1904 et le 26 décembre 1906, ont accompli aujourd'hui leur service militaire et voici la lettre que le président de la Société de Protection nous envoie à propos de chacun d'eux :

11 janvier 1909,

...« J'ai le plaisir de vous annoncer que le jeune homme n'a pas cessé d'avoir au régiment une conduite exemplaire et de mériter toute l'estime de ses chefs ; aussi, notre Conseil a-t-il décidé, en témoignage de sa satisfaction, qu'une somme de 20 fr. lui sera accordée à titre de prime d'honneur, et versée à la Caisse d'épargne. Il a reçu, en outre, de nous, son indemnité de libération de 5 fr. »...

On ne saurait mieux reconnaître, Messieurs, les modifications successives qui surviennent dans l'âme d'un jeune enfant ramené graduellement au bien.

Les quelques extraits que vous venez de parcourir avec moi sont de véritables éléments pour une étude de morale pratique. Ils proclament jusqu'à l'évidence, toute l'utilité de ces efforts, que le monde méconnaît quelquefois, mais que votre estime sait si bien encourager.

SITUATION

(MOUVEMENT

ANNÉE 1908

Recettes

En caisse au 1 ^{er} janvier 1900	5.490	15
Subvention	4.000	»
Indemnité	132	»
Réserve des obligations	975	»
Dons	540	»
Souscriptions	1.565	»
Chambre des Notaires	100	»
Conseil général d'Eure-et-Loir	25	»
Travail à façon	9.954	»
Total des Recettes	22.481	15
Total des dépenses	17.150	75
	5.330	40

FINANCIÈRE

GÉNÉRAL)

ANNÉE 1908

Dépenses

Loyers	2.115	20
Imprimés divers	303	50
Salaire des Patronés	10.487	15
— des Contre-mâtres	1.980	»
Secours en raison d'insuffisance de salaire	542	50
Assurance	213	45
Achat d'outils, Entretien	1.048	95
Chauffage	80	»
Eclairage	190	»
Frais divers	190	»
Total	17.150	75

PROVENANCE		Recus à l'Atelier	Placés	Soldats	Rapatriés	Malade	A l'atelier	Partis
Petite Roquette	Libérés conditionnels	2	1				1	
	Nouveaux	8	2	1			2	3
Libérés ordinaires	Anciens	9	7	1			1	
	Nouveaux	27	3		1	1	10	12
Correction Paternelle	Anciens	1	1					
	Nouveaux	3	3					
Fresnes	Libérés conditionnels	6					2	4
	Libérés ordinaires	5	1					4
Autres Prisons (Amiens)	Non lieu	1					1	
	Liberté provisoire	13	4				1	8
Juges d'Instruction	Confié	1						1
		1						1
Dépôt		1						1
Préfecture		1						
Colonies		1						
Anciens Patronnés		2						
Asiles de nuit		2					1	1
Totaux		84	26	2	1	1	19	35



RAPPORT DU TRÉSORIER

(Exercice 1909)

Il nous restait en caisse, le 31 décembre 1907, 5.190 fr. 15. En 1908, nos recettes se sont élevées à 7.337 francs, et présenteraient, comparées à celles de l'année précédente, une augmentation de 165 fr. 35. La plus-value n'est, toutefois, qu'apparente, car un semestre d'arrérages (322 francs) des 46 obligations du chemin de fer du Midi, dont la Société est propriétaire, n'a été recouvré qu'en janvier 1908, bien qu'il appartint à l'exercice 1907.

En réalité, il y a une diminution de 156 fr. 65, qui serait sans importance, si elle ne portait principalement sur les dons des bienfaiteurs et les cotisations des sociétaires ou souscripteurs.

Le nombre de ces deux dernières catégories d'adhérents ne va pas en progressant depuis quelques années ; nous le constatons avec regret, en exprimant le vœu de nous voir venir, bientôt, de nouvelles recrues.

Nous ne saurions, d'ailleurs, omettre de mentionner ici la fidèle assistance du ministère de l'Intérieur, qui, en 1908, a bien voulu nous accorder comme les années précédentes, une allocation de 4.000 francs.

Quant à nos dépenses du dernier exercice, elles se sont élevées à 7.196 fr. 75, et se trouvent inférieures de 326 fr. 60 à celles de 1907. C'est à une décroissance des frais d'atelier qu'il faut attribuer cette diminution ; elle s'explique tout naturellement par les variations inévitables dans l'étendue et le produit des travaux de nos patronnés.

Balance faite, il nous reste en caisse, au 31 décembre dernier, 5.330 fr. 40, somme quelque peu supérieure au reliquat existant le 31 décembre 1907.

La Société est donc en mesure de poursuivre son œuvre si utile, d'autant plus que notre caisse s'est enrichie, depuis le 1^{er} janvier dernier, de ressources exceptionnelles d'une notable importance, dues à une gracieuse et charitable initiative.

EXERCICE 1908

CAISSE DU TRÉSORIER

RECETTES

Solde en caisse au 31 décembre 1907.	5.541 85
Subvention ministérielle	4.000 »
Indemnité pour les libérés conditionnels	132 »
Réserve des obligations	975 »
Dons des bienfaiteurs.	540 »
Sociétaires et souscripteurs.	1.565 »
Conseil général d'Eure-et-Loir	25 »
Chambre des Notaires	100 »
	<u>7.337 »</u>
Total	12.517 15

DÉPENSES

Loyers	2.115 20
Imprimés divers	303 50
Solde des dépenses d'atelier	4.140 30
Assurances (Incendie et Accidents)	213 45
Dépenses de bureau et diverses (1).	424 30
Participation dans les frais de réhabilitation	» »
Total des dépenses.	<u>7.196 75</u>
Différence représentant l'en-caisse au 31 décembre 1908	5.330 40

(1) Y compris : 1° 234 fr. payés à trois entrepreneurs
2° 50 fr. versés à l'Office central pour frais de recouvrement.



Membres de la Société de Patronage

BIENFAITEURS

MM.

† S. E. le CARDINAL RICHARD, Archevêque de Paris	1000 »
Mgr AMETTE, Archevêque de Paris.	50 »
BAILLIERE (Emile), libraire, boul. St-Germain, 106	420 »
BAILLIERE (Paul), D ^r en droit, bd de Courcelles, 20	300 »
† BALLEROY (Comtesse de).	100 »
BANQUE de France.	200 »
BAYARD (Achille), à Roubaix.	100 »
BAZIN (René), membre de l'Académie française, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule.	100 »
† BEAUDOIN (Henri).	600 »
BELLOCQ (de).	200 »
BOUCHER (Paul), juge d'instruction au Tribunal de la Seine, rue de Condé, 30.	200 »
BOULET-JANVIER (Mme Vve), à Naivres.	100 »
BOURDILLON, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'Appel, 10, rue d'Anjou.	100 »
BRET (Léon), avocat, av. du Bois-de-Boulogne, 64.	100 »
BREUILLE (Alphonse), boulevard Voltaire, 64.	100 »
CARRABY, avocat, rue de Téhéran, 4.	100 »
CASAUBON, rue N.-D.-de-Nazareth, 43.	5 »
CAVARE (Mme), boulevard Malesherbes, 35.	100 »
CAVARE (Mme), boulevard Malesherbes, 35.	100 »
CHAMBRE des Notaires de Paris.	1000 »
CHAPOT (Anthime), sculpteur, rue de Sèvres, 103.	100 »
COJET-LITARD, industriel, à Roubaix.	100 »
COLCOMBET et Cie, industriels, à St-Etienne.	100 »

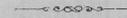
COMITE des Œuvres du Travail, rue de Courcelles, n° 46	300 »
CONSEIL GENERAL de la Nièvre.....	150 »
CONSEIL GENERAL d'Eure-et-Loir.....	75 »
CONSEIL GENERAL de la Seine-Inférieure.....	200 »
DEBAISER (frères), rue du Louvre, 44.....	100 »
DEGLAS (Gustave), commerçant, rue du Sentier, 32	100 »
DEHAUT (Georges), avocat, rue de Clichy, 26.....	100 »
DELAHAYES (Jules), industriel, Wignehies (Nord).	100 »
DEMONBYNES, avocat, 216, boulevard St-Germain.	100 »
DEMY (Adolphe), consul, boul. Saint-Michel, 20...	1000 »
DREYFUS (Anat.), comm., r. Grange-Batelière, 18.	100 »
DREYFUS (frères), com., rue Croix-des-Petits- Champs, 50	100 »
DUBLY (H.-J.), Roubaix.....	200 »
DUFLOS (Fernand), Conseiller-Maître à la Cour des Comptes, rue Jouffroy, 81.....	100 »
EIFFEL, ingénieur, rue Rabelais, 1.....	100 »
ESPIVENT DE LA VILLE BOISNET, 80, avenue Marceau, Don avec affectation spéciale.....	1000 »
FAMECHON (Gustave), rue Vaneau, 44.....	150 »
FONTAN (Thérèse Velade), avenue des Ternes, 2....	600 »
GARGAN (baronne de), Don avec affectation spéciale	5000 »
GAUTHIER-VILLARS (Albert), r. de Bourgogne, 21	200 »
† GIRARDIN (Henri)	500 »
† GIRARDIN, notaire honoraire	300 »
GIRARDIN (Mme Vve), rue du Faubourg-Saint- Honoré, 122	100 »
GIRARDIN (Mme), rue de Sfax, 2.....	100 »
† GOLDSMIDT (Léopold).....	100 »
GRAMMONT (comte Armand de), rue de l'Univer- sité, 173	100 »
GRIGNON (Henri), notaire, boul. St-Michel, 26.....	100 »
GUERIN (Emile), rue des Poitevins, 2.....	100 »
HACHETTE et Cie, libraires, boul. St-Germain, 79.	100 »
HAREL (A.), 1 ^{er} Président honoraire à la Cour d'Appel, boulevard Haussmann, 157.....	100 »
† HERMITTE (Ch.), membre de l'Institut.....	100 »
† HEURTEMATE (Mme veuve).....	100 »
HEYDT	100 »
HUNEBELLE (Jules), maire de Clamart.....	100 »
INNOVATRICE (l'), Cie d'assurances.....	130 »

† JUVIGNY (Alfred de), à Paris.....	200 »
KAHN (frères), commerçants, rue Montorgueil, 67.	100 »
LA FERRIERE (Mme de), rue de la Pépinière, 14...	80 »
LAGOGUEE (père et fils), rue du Chemin-Vert, 23...	150 »
LACOSTE (Charles), rue du Renard, 42, Rouen.....	100 »
LANGÉ (F.), industriel, Troyes.....	100 »
LAROCHE-JOUBERT, comm., r. des Archives, 11.	100 »
† LEFAUCHEUX (Mme).....	100 »
LEFEVRE (Mme Théodore), place Saint-Michel, 4.	100 »
LEROUX (Mme Alfred), rue Saint-Honoré, 364.....	100 »
LEROUX (Mme Alfred), rue Saint-Honoré, 364.....	100 »
LYONNE (comte de), rue de Varennes, 88.....	200 »
MARIE (Hubert), architecte, Chaussée-d'Antin, 60.	100 »
MESNIER (Jules), boulevard Haussmann, 153.....	100 »
MILLIARD (Victor), sénateur, ancien Garde des Sceaux, rue Saint-Honoré, 131.....	200 »
† MONTCHARVILLE	260 »
MONTARGIS (M. et Mlle), propriétaire, rue du Bac, n° 42	200 »
MOREL d'ARLEUX (Charles), notaire honoraire; avenue de l'Opéra, 13.....	200 »
ORBAN (Pierre), juge-suppl., Vincennes.....	120 »
PALLAIN, Gouverneur de la Banque de France.....	100 »
PETIT (Charles), Président honoraire à la Cour de Cassation, Président d'honneur du Patronage des Jeunes Adultes, St-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées)	200 »
LESCOT (Marcel), rue du Général-Foy, 25.....	100 »
POMEREU (comte de), député, rue de Lille, 67....	100 »
† POMEREU (marquise de).....	600 »
POMEREU d'ALIGRE (vicomte de), ancien Conseil- ler général de la Nièvre, 48, rue de Bourgogne...	200 »
† POUILLET (Eugène), ancien bâtonnier de l'Or- dre des Avocats à la Cour d'Appel.....	100 »
POUX-FRANKLIN, Conseiller honoraire à la Cour de Cassation, rue Montalivet, 16.....	120 »
RIVIERE (Louis), rue Jouffroy, 91.....	200 »
ROUX-SIGNORET (D ^r), place Saint-Michel, 4.....	100 »
† ROUIET (l'abbé J.), curé de Montlignon.....	100 »
SAINT-SAENS (Camille), compositeur de musique, membre de l'Institut, faubourg Saint-Honoré, 60.	100 »
SERIPEL (Léon), industriel, à Roubaix.....	100 »
SOUBIES (Albert), rue de Phalsbourg, 14.....	350 »
TABOURIER, commerçant, rue d'Aboukir, 6.....	100 »

TAUB (Louis), rue Lafayette, 10.....	100 »
THOMAS (l'abbé), vic. gén. à l'Archevêché de Paris	100 »
TROYET et Cie, commerçants à Saint-Etienne.....	100 »
Z. (marquis de)	200 »
ANONYME	500 »
—	300 »
—	200 »
—	150 »
—	100 »
—	100 »
—	100 »
—	100 »
—	60 »
—	50 »
—	40 »
—	25 »
—	25 »
—	10 »
Y	75 »



SOCIÉTAIRES



MM.

- AUBER (L.), propriétaire, rue Penthievre, 11.
- AUDOLENT, Vice-Chancelier à l'Archevêché.
- BALLIMAN, avocat à la Cour de Cassation, rue d'Edimbourg, 17.
- BEAUDINOT, Curé de Saint-Ambroise.
- BOIVIN-CHAMPEAUX, ancien Président de l'Ordre des Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, député, quai d'Orsay, 13.
- BOIVIN-CHAMPEAUX, avocat à la Cour d'Appel, rue de la Boétie, 58.
- BONDON (D^r Frédéric), directeur de la Petite-Roquette.
- BRUYERE (Loys), membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, rue Murillo, 9.
- BUCHOT (N.), rue des Mathurins, 44.
- BOUISSIN (Mme veuve), rue de Berry, 14.
- CALMAN-LEVY (Mme veuve), rue Pierre-Charron, 64.
- LEURIS, représentant.
- DABANCOUR, avenue de Ségur, 15.
- DESPORTES de la FOSSE (Mme), rue Jouffroy, 60.
- DUPUIS (René), rue Margueritte, 5.
- ESPEUILLES (comte d'), place du Palais-Bourbon, 6.
- GAILLARD, commerçant, rue Turbigo, 15.
- GALLET (Edmond), rue de Rivoli, 158.
- GALLET (Mme Vveuve Charles), rue de Vaugirard, 56.
- GERBELOT (Mme), rue de Vaugirard, 346.
- GOLDSCHMIDT (Paul), place Malesherbes, 15.
- GUILLAUME (Georges), rue Saint-Lazare, 91.
- JOLY (Henri), membre de l'Institut, rue Boissonade, 3.
- JOUARRE, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, rue Saint-Dominique, 30.
- LACQIN (Félix), avocat à la Cour d'Appel, rue du Pré-aux-Clercs, 6.
- LE BER, avocat à la Cour d'Appel, 10, boulevard Raspail.
- LECOMTE (Lucien), avocat à la Cour d'Appel, rue du Général-Foy, 4.

LEFAUCHEUX (André), rue de Courcelles, 142.
 LINDET (Mme veuve), boulevard Saint-Michel, 9.
 LINDET (Fernand), boulevard Saint-Michel, 9.
 LINDET (André), notaire, boulevard Saint-Michel, 9.
 MARTY (comte Henri), square du Croisic, 1.
 MEAUX (Mme de), rue de Berry, 14.
 MEAUX (Louis de), rue de Berri, 14.
 MERCIER (Pierre), avocat à la Cour d'Appel, boulevard Raspail, 10.
 MILLIARD (l'abbé), aumônier à la Petite-Roquette, rue St-Maur, 1.
 MORTEMART (duc de), rue Saint-Dominique, 1.
 NOLLEVAL (Mme veuve), rue de Rivoli, 214.
 NOURRISSON (Paul), avocat à la Cour d'Appel, rue Saint-Guillaume, 19.
 PASSEZ (E.), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, faubourg Saint-Honoré, 122.
 PERRIN (Emile), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, rue de Châteaudun, 53.
 PICOT (Georges), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, rue Pigalle, 54.
 PONCET, vice-président du Tribunal civil de la Seine, rue d'Assas, 90.
 POUX-FRANKLIN, conseiller honoraire à la Cour de Cassation, rue Montalivet, 16.
 RASTOIN, architecte, rue de Constantinople, 43.
 RENAUDIN, notaire, Sceaux (Seine).
 RENAULT (Léon), ancien préfet de police, avenue de Wagram, 38.
 SELVES (de), préfet de la Seine.
 SIGAUD (Mme veuve Jules), rue Bara, 5.
 SOUBIES (Mme Eugène), rue de Phalsbourg, 12.
 THUREAU (Georges), conseiller honoraire à la Cour d'Appel, rue Garancière, 11.
 TOCQUEVILLE (comte de), rue Chanaleilles, 4.
 TORCHON (Mme veuve Charles), rue Jacob, 19.
 VIDIL (André), avenue de Villiers, 30.
 VOISIN (Félix), membre de l'Institut, conseiller honoraire à la Cour de Cassation, rue de Milan, 11 bis.
 WEBER (M. et Mme Pierre), faubourg Poissonnière, 53.

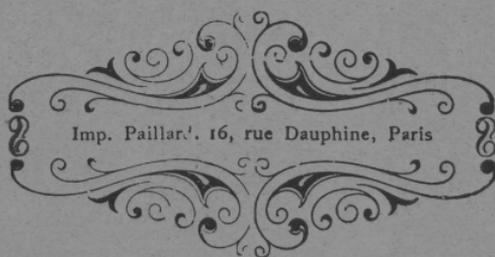
SOUSCRIPTEURS

MM.

AGNUS (Joseph), rue Alboni, 4.
 AUFFRAY (Jules), avocat à la Cour d'Appel, député, boulevard Raspail, 287.
 BARIZET (Veuve), boulevard Saint-Michel, 20.
 BARTH (D^r Henri), rue Saint-Thomas-d'Aquin, 2.
 BAUDET (D.), fondé de pouvoirs de la Lyonnaise, rue Taitbout, 13.
 BAZY (Mme P.), boulevard Haussmann, 85.
 BERTHON (Fernand), avocat, rue de Rennes, 93.
 BIVILLE (Raoul), professeur à la Faculté de Droit de Caen.
 BLANCHET (Charles), notaire, rue Beaujolais, 11. Palais-Royal.
 BOSCHER (Veuve Jules), boulevard Saint-Michel, 113.
 BUISSON (Hilaire), rue de la Cossonnerie, 13.
 CAPLAIN (Henri), rue Portefoin, 12.
 CAZELLES (Paul), avocat, avenue d'Antin, 25.
 CELIER (Jules-Alexandre), avocat, pl. St-François-Xavier, 1.
 CLAIR (Maxime), faubourg Poissonnière, 148.
 COETLOSQUET (Mlle du), boulevard des Invalides, 40.
 COTTENET (André), notaire, boul. Bonne-Nouvelle, 25.
 DARDONVILLE (Louis), Chaussée de la Muette, 15.
 DESSAIGNES (Mme J.), quai Voltaire, 5.
 FONTANE (baron de), rue de la Trémoille, 18.
 GALLET (Maurice), boulevard Saint-Germain, 176.
 GASTINNE-RENETTE, fabricant d'armes, av. d'Antin, 36.
 GAUMONT (L.) et Cie, ingénieurs, rue Saint-Roch, 57-59.
 GIRARD (Ernest), agent de change, 2, place Saint-Michel.
 GIRARD (Henri), pharmacien, rue Marengo, 4.
 HATON de la GOUPILLIERE, membre de l'Institut, rue de Vaugirard, 56.
 HENRY (l'abbé Charles), vicaire à Saint-Séverin.
 HUSSENOT DE SENONGES (Etienne), rue de Choiseul, 2.
 JOUANNEAU (E.), peintre, Bellevue.
 LALAIN-CHOMEL (Et de), avenue Victor-Hugo, 71.

- LEFEBVRE (l'abbé), secrétaire de S. E., Palais Episcopal.
LENGLET (Paul), avenue Henri-Martin, 14.
MASSION (Paul), notaire, boulevard Haussmann, 58.
MEAUX SAINT-MARC, lieutenant-colonel, rue de Rome, 31.
MENNESSON (Gustave), avocat à la Cour d'Appel, boulevard Haussmann, 79.
MINORET (Mme Marguerite), rue Ampère, 37.
NIZEROLLE (L.-L.), rue Amelot, 24.
PAILLARD et Cie, imprimeurs, rue Dauphine, 16.
PARSEVAL (colonel de), rue d'Assas, 43.
PATRILLE (A. aîné), rue Cambronne, 96.
QUINT (Charles), rue de Rivoli, 118, maison Dumont.
REAUX (marquis de), rue de Grenelle, 81.
LEREDU, avocat à la Cour d'Appel, rue de Paradis, 42.
REYMANN (l'abbé), second vicaire à St-Ambroise, boulevard Richard-Lenoir, 83 *bis*.
RIBOT (Alexandre), ancien président du Conseil des Ministres, sénateur, membre de l'Académie Française, rue de Tournon, 6.
RIVIERE (Albert), ancien magistrat, rue d'Amsterdam, 52.
SCHMIT, marbrier, boulevard Edgar-Quinet, 7.
THOMAS (Gabriel), villa des Capucines, à Bellevue.
THUREAU-DANGIN (Paul), membre de l'Académie Française, rue Garancière, 11.
TURGIS (Albert), rue Saint-Placide, 55.





Imp. Paillar.' 16, rue Dauphine, Paris